

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en visioconférence, le **jeudi 11 juin 2020** à compter de **15 h 45**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

172-06-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 17 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

173-06-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1139-20 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION AU CAMP À JOS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 053 255 \$. REMBOURSABLE EN 25 ANS

174-06-20

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des travaux de réfection au Camp à Jos, portant le numéro 1139-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant des travaux de réfection au Camp à Jos et décrétant un emprunt de 1 053 255 \$, remboursable en 25 ans, lequel est identifié sous le numéro 1139-20.

ADOPTÉE

175-06-20

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1139-20 autorisant des travaux de réfection au Camp à Jos et décrétant un emprunt de 1 053 255 \$, remboursable en 25 ans.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1140-20 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE TERRY-FOX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 32 658 \$. REMBOURSABLE EN 5 ANS

176-06-20

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Terry-Fox, portant le numéro 1140-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Terry-Fox et décrétant un emprunt de 32 658 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1140-20.

ADOPTÉE

177-06-20

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1140-20 autorisant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Terry-Fox et décrétant un emprunt de 32 658 \$, remboursable en 5 ans.

ADOPTÉE

178-06-20

OCTROI DE CONTRAT - CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS - TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE TERRY-FOX

Considérant le souhait du Conseil de procéder à des travaux de réfection sur une partie de l'avenue Terry-Fox;

Considérant l'offre déposée par la firme Norda Stelo pour la conception de plans et devis pour lesdits travaux au montant de 27 725 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat pour la conception de plans et devis pour les travaux de réfection d'une partie de l'avenue Terry-Fox à la firme Norda Stelo au montant de 27 725 \$, taxes en sus.

Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement 1140-20 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 15 h 50.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière